

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du mercredi 7 février 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2400
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Débat d'orientation Budgétaire
9	6	1	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 8 février 2024

Délibération n°2400 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2024, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2024.

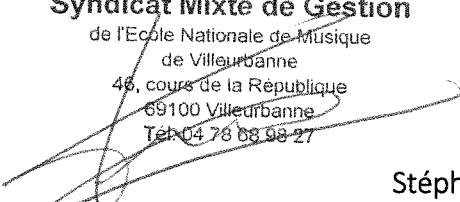
La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après vote, les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2024

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2024, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENM de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2024. La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges lors de la préparation du budget primitif 2024. Il présente :

I/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023	3
1) Section de fonctionnement	3
2) Section d'investissement	5
II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2024	8
1) Un environnement qui contraint la dépense	9
2) Maintien des engagements du projet d'établissement	10
CONCLUSION	13

I/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023

Le budget 2023 de l'ENM a permis de concilier préservation des engagements formulés dans le cadre du projet d'établissement 2021-2026 et adaptation à de nombreux facteurs exogènes à forts impacts financiers.

1) Section de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement

Deux éléments sont à retenir :

- Des recettes prévues en augmentation de 6% par rapport au BP 2022 :
 - **Augmentation de 6% des subventions des collectivités membres** soit :
 - ✓ +265 k€ de participation de la Ville (+6%)
 - ✓ +67 k€ de la Métropole (+6%)
 - **14 K € de cotisations élèves supplémentaires** budgétées à la suite de l'augmentation des frais d'inscription 2023-2024 entre 4 et 6% selon la tranche de revenu fiscal de référence du foyer de l'élève. L'impact sur l'exercice 2023 concerne les trois prélèvements de septembre à décembre.
 - **80 K€ pour le filet sécurité inflation** qui a abondé la participation habituelle l'Etat (74 k€ versés par la DRAC et 15 k€ par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires)
- Une réalisation plus favorable constatée au cours de l'exercice :
 - **+30 K€ de recettes** « cotisations » par rapport à l'estimation inscrite au BP 23, évolution liée pour grande partie au niveau record des effectifs de l'école (1 736 élèves)
 - La prise en charge des dépenses relatives à l'orchestre au collège par le programme Cité **éducative pour un montant de 10 K€**
 - **Une participation supplémentaire de la Ville de 50 K€** pour accompagner la mise en place de la prime pouvoir d'achat (cout total estimé à 60K€)

Ainsi en 2023, l'ENM a perçu en 5 195 744 € de subventions ainsi que 889 905 € via les cotisations des élèves, les recettes de fonctionnement s'élevant au total à 6 373 236 € soit + 8% par rapport au CA 22.

• B Dépenses de personnel

Les dépenses de charge de personnel 2023 ont été estimées à 5 336 313 € soit en évolution de 6 % par rapport au BP 2022, incluant 137 K € résultant du solde excédentaire 2022.

Pour rappel, les évolutions marquantes prise en compte dans le BP 23 étaient les suivantes :

➔ Déploiement des axes prioritaires du projet d'établissement :

- Création de postes dans le cadre de CFC 22 : + 70.8 K€
- Evolutions de postes : + 21 k€ :
 - +3h ATEA saxophone
 - +3h ATEA violon
 - +11h ATEA guitare rock et arts numériques
 - Création d'un poste « Référent des usages pédagogiques du numérique » à temps non complet (50%, catégorie B)
- Création d'un poste d'assistant responsable administratif et financier sur l'année (+ 24 K€).
- Déploiement de la prime de coordinateur de département sur toute l'année : (+ 12 K€ soit 24 K€ au total)
- Mise en place d'un nouvel orchestre aux collèges (+7.8 k€)
- Nomination de PEA hors classe (7.5 K€)

➔ La prise en compte d'évolutions contraintes :

- Revalorisation du point d'indice sur toute l'année (+ 80 k€)
- GVT de 68 K€

➔ L'accompagnement des effets de l'inflation

Afin de compenser l'inflation, la prime précarité a été votée par le comité syndical et versée en décembre 2023 pour un montant estimé à 60 k€ compensée par une subvention supplémentaire de la Ville de 50 K€.

→ L'effet Noria

L'effet Noria lié aux départs à la retraite et estimé à 31,8 K€ a permis de limiter l'impact financier de l'ensemble de ces évolutions de dépenses.

En fin d'exercice 2023, les dépenses de personnel s'élevaient à 5 259 977 €, soit 98 % des crédits consommés et une augmentation de 7% par rapport au CA 2022.

• C. Dépenses de charge à caractère général

Les dépenses du chapitre 011 ont été prévues à 716 583 € sur l'exercice 2023, soit en évolution de 1% par rapport au BP + DM de l'exercice précédent.

L'estimation de ce chapitre tenait compte :

- ✓ Du coût des fluides particulièrement élevé
- ✓ De l'impact des marchés de nettoyage et de location maintenance informatique dont l'évolution des coûts portera sur 12 mois (+24 k€)
- ✓ L'inflation généralisée touchant l'ensemble des prestations (papier, assurances...)
- ✓ Des économies réalisées sur le montant des prestations de service (logo, AMO marché informatique)

Les dépenses de charge à caractère général se sont élevées à 674 793 € soit 94% des crédits consommés et une augmentation de 18% par rapport au CA 22.

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 086 618€ soit une évolution de 8% par rapport au CA 22.

2) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 ont été portées à 193 756 €, soit + 48 k€ par rapport à 2022.

En plus de la poursuite habituelle des plans d'acquisitions de biens instrumentaux et techniques : pour un total de 103 K€, nous pouvons noter en dépenses supplémentaires :

- 20 k€ d'investissement pour la mise en place du nouvel orchestre au collège
- 12 k€ prévus pour l'aménagement du bâtiment pour créer des espaces conviviaux à destination des élèves et de leurs familles

Tableaux de synthèse pour l'exercice 2023

	BP 2023 (+DM)	CA 2023	Taux consom. crédits	Solde exédentaire 2023
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	716 582,92 €	674 793,37 €	94%	41 789,55 €
Charges du personnel	5 386 313,36 €	5 259 977,28 €	98%	126 336,08 €
Autres charges de gestion courante	35 774,67 €	20 731,13 €	58%	15 043,54 €
Charges exceptionnelles	8 500,00 €	3 594,60 €	42%	4 905,40 €
Opérations d'ordre (amortissements)	101 256,28 €	101 256,28 €	100%	0,00 €
Virement entre sections	26 035,04 €	26 035,04 €	100%	
Provision pour risques et charges	230,33 €	230,33 €	100%	
TOTAL	6 274 693 €	6 086 618,03 €	97%	188 074,57 €

	BP 2023 (+DM)	CA 2023	Taux consom. crédits	Solde exédentaire 2023
Section de fonctionnement				
Recettes				
Atténuation de charges	1 000,00 €	4 317,69 €	432%	3 317,69 €
Produit des services, du domaine	856 000,00 €	889 905,65 €	104%	33 905,65 €
Autre produits de gestion courante	0,50 €	487,94 €	97588%	487,44 €
Dotations subventions et participations	5 133 261,00 €	5 195 744,00 €	101%	62 483,00 €
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 893 032,00 €	3 934 712,00 €	101%	41 680,00 €
<i>Métropole</i>	1 070 761,00 €	1 070 761,00 €	100%	0,00 €
<i>Etat</i>	169 468,00 €	190 271,00 €	112%	20 803,00 €
Produits exceptionnels	1 650,00 €	0,00 €	0%	-1 650,00 €
<i>Reprise d'amortissement</i>	22 281,37 €	22 281,37 €	100%	0,00 €
Résultat 2022 reporté	260 499,73 €	260 499,73 €	100%	
Total	6 274 692 €	6 373 236 €	102%	98 543,78 €

Solde excédentaire 2023 286 618.35 €

	BP 2023 (+DM)	CA 2023	Taux consommation crédits	Solde excédentaire 2023
Section d'investissement				
Dépenses				
Immobilisations incorporelles	6 633,62	4 382,43	66%	2 251,19 €
Immobilisations corporelles	197 230,00	167 092,23	85%	30 137,77 €
Reprise sur financement antérieurs	22 281,37	22 281,37	100%	0,00 €
Total	226 144,99 €	193 756,03 €	86%	32 388,96 €

	BP 2023 (+DM)	CA 2023	taux consommation crédits	Solde exédentaire 2023
Section d'investissement				
Recettes				
Subvention d'investissement	42 350,00	22 350,00 €	53%	-20 000,00 €
FCTVA	15 000,00	20 196,02	135%	5 196,02 €
Dotation aux amortissements	101 256,28	101 256,28	100%	0,00 €
	26 035,04	26 035,04	100%	0,00 €
Résultat 2023 reporté	41 503,67	41 503,67	100%	15 468,63 €
Total	226 144,99	211 341 €	93%	-14 803,98 €
Solde exédentaire 2023	17 584,98 €			

CONCLUSION DE L'EXERCICE 2023



Malgré un contexte d'inflation généralisée (chauffage, électricité, papier, fournitures...), des dépenses imprévisibles (évolution du point d'indice à partir de juillet), l'établissement a maintenu ses enjeux prioritaires.

Le solde excédentaire de la section de fonctionnement est estimé à 286 618.35€.

II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Tableau de synthèse pour l'exercice 2024

	BP 2024	Evolution /BP 23	Evolution / CA 23
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Charges à caractère général	759 430,76 €	6%	13%
Charges du personnel	5 338 177,28 €	-1%	1%
Autres charges de gestion courante	3 005,00 €	-92%	-86%
Charges exceptionnelles	7 000,00 €	-18%	95%
Opérations d'ordre (amortissements)	101 260,00 €	0%	0%
Virement entre sections	0,00 €	-100%	-100%
TOTAL	6 209 123,04 €	-1%	2%

	BP 2024	Evolution /BP 23	Evolution / CA 23
Section de fonctionnement			
Recettes			
Atténuation de charges	2 000,00 €	100%	-54%
Produit des services, du domaine	920 000,00 €	7%	3%
Autre produits de gestion courante	0,50 €	0%	-100%
Dotations subventions et participations	5 126 582,00 €	0%	-1%
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 909 032,00 €	0%	-1%
<i>Cité éducative</i>	44 900,00 €		
<i>Métropole</i>	1 083 650,00 €	1%	1%
<i>Etat</i>	89 000,00 €	-47%	-53%
Produits exceptionnels	1 650,00 €	0%	
<i>Reprise d'amortissement</i>	18 010,00 €	-19%	-19%
Résultat 2023 reporté	286 618,35 €	10%	10%
Total	6 354 860,85 €	1%	0%

Marge pour BP 2024 145 736€

Solde excédentaire 2023 286 618 €

1) Un environnement qui contraint la dépense

• A. Dépenses de fonctionnement – Charges de personnel

Le budget prévisionnel 2024 de charges de personnel répond aux évolutions contraintes suivantes :

- ✓ Revalorisation du point d'indice de 1.5 % : 80 000 € en 2024
- ✓ Augmentation de 5 points d'indice par agent soit 60 000€
- ✓ Glissement Vieillesse Technicité 2024 : 50 000 €
- ✓ Augmentation de l'enveloppe de remplacements à prévoir : + 30 k€

• B. Dépenses de fonctionnement – Charges à caractère général

Largement impactées par l'augmentation du coût des fluides (+ 30 K€), les dépenses de fonctionnement, en hausse de 6 % par rapport au BP 23 (+ 43K€), traduisent également une meilleure prise en charge du coût de transport des agents (abonnement de transport pris en charge à 75%) et de l'action sociale (+5.5KE suite à l'adhésion à Plurelya). Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 24 est de 759 430 €

2) Maintien des engagements du projet d'établissement

• A. Recettes de fonctionnement

➤ Les contributions :

Le protocole financier voté en comité syndical en décembre dernier prévoit une participation financière des collectivités membres en augmentation par rapport à celle de l'exercice 2023 :

- ✓ **3 909 032 € de la Ville de Villeurbanne**, soit une augmentation de 58 k€ par rapport au BP 23
- ✓ **1 083 650 € de la Métropole de Lyon**, soit une augmentation de 13 k€ par rapport au BP 23.

Il est à noter également une contribution de **44 900 € via le programme Cité éducative** au titre de la mise en place de l'orchestre au collège.

La contribution de l'Etat est estimée en diminution de 100 k€ par rapport à 2023, le dispositif « filet de sécurité inflation » n'étant pas pérenne.

Les contributions s'élèvent à 5 126 582 € soit à un niveau équivalent par rapport au BP 23 mais en diminution de 1% par rapport au CA 23.

➤ Les cotisations élèves :

Les cotisations des élèves relèvent de deux années scolaires sur l'exercice 2024 :

- L'année 2023-2024 : pour les 5 derniers prélèvements de l'année scolaire, pour lesquels les montants des prélèvements sont estimés à l'identique des trois premiers déjà effectués
- L'année 2024-2025 : pour les 3 premiers prélèvements de l'année scolaire et les facturations en une fois qui ont été estimées en augmentation de 3% afin d'accompagner l'effort financier des collectivités membres.

Les cotisations des élèves pour l'exercice 2024 sont estimées à 920 k€ soit + 47 k€ par rapport au CA 23 et +7% par rapport au BP.

Au total les recettes de fonctionnement sont estimées à 6 354 861 € soit en évolution de 1% par rapport au BP 23.

• B. Dépenses de fonctionnement

Aux évolutions contraintes impactant le chapitre 012 s'ajoutent les dépenses liées aux engagements du projet d'établissement sur le chapitre 012 à savoir :

- ✓ Heures d'enseignement dans le cadre de la préfiguration d'un orchestre au collège : 28 500 €
- ✓ Déploiement d'heures dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (CFC – Minimixes) : 6 000 €
- ✓ PEA hors classe : 7 500 €

L'effet noria résultant des départs à la retraite à l'automne 2023 et ayant un impact sur toute l'année 2024 s'élève à 184 k€.

Les dépenses de personnel sont estimées à 5 338 177 €, soit une diminution de 1% par rapport au BP 23.

Au total les dépenses de fonctionnement sont estimées à 6 209 123.04 € soit en évolution de 2% par rapport au CA et en diminution de 1% par rapport au BP 23.

• C. Section d'investissement

	BP 2024	Evolution /BP 23	Evolution / CA 23
Section d'investissement			
Dépenses			
Immobilisations incorporelles	6 000,00	-10%	37%
Immobilisations corporelles	160 904,98	-18%	-4%
Reprise sur financement antérieurs	22 300,00	0%	0%
Total	189 204,98 €	-16%	-2%

	BP 2024	Evolution /BP 23	Evolution / CA23
Section d'investissement			
Recettes			
Subvention d'investissement	54 620,00 €	29%	144%
FCTVA	15 000,00 €	0%	-26%
Dotation aux amortissements	102 000,00 €	1%	1%
Résultat 2023 reporté	17 584,98 €	-32%	-58%
Total	189 204,98 €	-16%	-10%

Recettes d'investissement

Dans le cadre de l'appel à projet de la Métropole de Lyon (chapitre 13), il est proposé d'inscrire 54 620 €.

Le FCTVA 2024 portant sur les biens acquis en 2023 est estimé à 15 k €.

La dotation aux amortissements (chapitre 040), dépense de fonctionnement s'inscrivant en recette d'investissement est estimée à 102 000 €.

Auto-financement : il est proposé d'inscrire le solde excédentaire de la section d'investissement s'élevant à 17 585 €.

Les recettes d'investissement estimées pour 2024 s'élèvent à 189 205€ soit un niveau équivalent aux dépenses de l'exercice précédent.

Les Dépenses d'investissement :

Tout en poursuivant les plans d'investissements en biens instrumentaux et technique (piano, musiques actuelles et amplifiées...), il est prévu :

- ✓ L'aménagement acoustique des salles « Beethoven » et du « Grenier à Musiques »
- ✓ La poursuite des investissements en arts numériques
- ✓ La poursuite des aménagements des espaces de convivialité (foyer Pollock)

L'ENM conserve une capacité d'investissement constante par rapport à 2023 et en forte augmentation depuis quatre ans (+ 115 k€ par rapport au BP 2019)



CONCLUSION

Balance prévisionnelle 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisionnel dépenses	6 209 123.04 €
Prévisionnel recettes	6 354 860.85 € (Dont intégration de l'excédent 2023 de 286 618.35 €)
Balance	145 737.81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Prévisionnel dépenses	189 204.98 €
Prévisionnel recettes	189 204.98 € (Dont intégration de l'excédent 2023 pour 17 584.98 €)

Réflexions proposées au débat :

Il est proposé d'inscrire les 145 737.81 € restant en balance au chapitre 012 afin de s'assurer d'une marge minimale pour faire face aux différents aléas.